

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ARPO

1. La « carte de membre » fait référence au coût pour devenir membre de l'ARPO, exigence préalable pour l'inscription (ligues, cliniques, etc.)
2. Les « frais de ligue » font référence au coût pour participer à une ou à plusieurs ligues organisées.
3. Le coût de la carte de membre n'est pas remboursable.
4. Les frais de ligues peuvent être totalement remboursables uniquement dans le cas où la ligue concernée n'a pas encore débuté. Durant la période active de la ligue, les frais seront partiellement remboursables dans la mesure où le responsable de ligue pourra trouver un remplaçant pour les semaines restantes à la durée de la ligue. Sinon le membre devra assumer la totalité de ces frais.
5. Le montant du remboursement partiel sera au prorata soit les frais de ligue divisé par le nombre de semaines (durée).
6. Le nombre de semaines restant à jouer au participant déterminera le montant dudit remboursement.

Exemple: frais de ligue \$90, durée de la ligue 12 semaines, donc prorata \$7.50 , à titre d'exemple, le participant a joué 4 semaines

Calcul du remboursement \$90 (frais de ligue) moins - \$30 (\$7.50x4) pour les semaines jouées. Le participant aurait donc droit à un remboursement de \$60.

=====